



REMISE SUR ACHATS

**Force Ouvrière
Réclame l'application pleine et entière
de l'accord signé le 12 Mars 2009 :**

Depuis le 1^{er} mai 2009 : remise de 7% sur les achats effectués par les salariés avec la carte PASS dans un hypermarché Carrefour intégré ou un supermarché Champion ou Carrefour Market intégré.
Montant des achats ouvrant droit à la remise plafonné à 10 000 € par année civile.

Cet article n'est pas appliqué correctement dans nos établissements, la remise sur achats ne s'effectue pas sur les achats payés en plusieurs fois (3 fois ou 10 fois).

L'accord ne prévoit pas cette exclusion, hors il n'y a pas lieu de distinguer là où l'accord ne distingue pas. Cette hypothèse d'exclusion n'étant pas prévue, elle ne doit pas s'appliquer.

Force Ouvrière dénonce cette perte de pouvoir d'achat pour les salariés, et demande l'application pleine et entière de l'accord signé. **FO demande également à la direction la compensation des remises perdues depuis la mise en place de cet avantage, au 1^{er} Mai 2009**, par tout moyen à sa convenance.

Nous informerons du résultat de cette réclamation

Vos élus FORCE OUVRIERE

